

NUMERO 18

MAI 1995

***LE JOURNAL
DE
L'A.F.I.L.S***

**ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES**

**254 RUE ST JACQUES
75005 PARIS**

EDITORIAL

"VOICI LE PREMIER NUMERO, NOUS L'ESPERONS D'UNE TRES LONGUE SERIE..."
VOUS ECRIVAIS-JE EN MAI 1992, POUR LE PREMIER NUMERO DU "JOURNAL DE
L'ANPILS".

ET CE N'EST PAS SANS QUELQUES FREMISSEMENTS DE PLUME QUE JE M'ADRESSE A
VOUS AUJOURD'HUI, FIDELES LECTEURS, POUR LA DERNIERE FOIS, DU MOINS SOUS
CETTE FORME, PUISQU'IL S'AGIT LA DE MON DERNIER EDITORIAL.

TROIS ANS DEJA, MAIS JE ME GARDERAI BIEN ICI DE FAIRE LE BILAN SUR
L'EXISTENCE PARFOIS DIFFICILE DE CE JOURNAL.

CE JOURNAL, A ETE ET SERA LE VOTRE AVANT TOUT, PAR L'INTERET QUE LES UNS
ET LES AUTRES NE CESSEZ DE LUI PORTER. IL A ETE ET RESTERA JE L'ESPERE
ENCORE LONGTEMPS, UN LIEN D'INFORMATIONS TRES UTILE.

JE REMERCIERAI ICI AVANT TOUT, LES PERSONNES QUI ONT CRU EN CE JOURNAL ET
M'ONT AIDE POUR SA REALISATION, PERMETTANT AINSI DE VIVRE CETTE FORMIDABLE
AVENTURE.

UNE PAGE EST TOURNEE POUR MOI, DEMAIN NE SERA PAS COMME AUJOURD'HUI, AVEC
UNE NOUVELLE EQUIPE, PEUT-ETRE UNE NOUVELLE IMPULSION, SANS DOUTE UNE
NOUVELLE FAÇON DE CONCEVOIR L'INFORMATION... MAIS JE NE SOUHAITE PAS
QUITTER COMPLETEMENT LE JOURNAL, MAIS PLUTOT CEDER MA PLACE.

UN AU-REVOIR EST SOUVENT L'OCCASION D'UN NOUVEAU DEPART...

BON COURAGE ET BON VENT A MON SUCCESSEUR.

A BON "REPRENNEUR" SALUT !!!

CHRISTINE PEUCH

SOMMAIRE

EDITORIAL.....	page 1
PLACE AU C.A.....	page 2
RENCONTRE AVEC LES REGIONS.....	page 7
COUR D'APPEL DE RENNES.....	page 8
RESPONSABLE REGIONAUX.....	page 9
PROFESSION INTERPRETE-TRADUCTEUR.....	page 11
- INTERPRETE - UN METIER - C. QUIPOURT.....	page 12
- MALADIE PROFESSIONNELLE - M. BERGER.....	page 16
- L'INTERPRETATION ME REND MALADE.....	page 18
- L'ANTICIPATION EN INTERPRETATION SIMULTANEE - D. GILE.....	page 21
TRIBUNE LIBRE.....	page 23
- RENDEZ-VOUS AVEC LES SERVICES- B. GAUTIER.....	page 24
INFOS.....	page 27
- EMPLOI A VAULX EN VELIN.....	page 28
LA PAGE DETENTE.....	page 29
- LE TELEPHONE INTERPRETE.....	page 30

COMITE DE REDACTION

CHRISTINE PEUCH
CHRISTINE QUIPOURT
BEATRICE TRICHARD GAUTIER
ALEXANDRE BERNARD

MISE EN PAGE

CHRISTINE PEUCH -
MARGUERITE BEAUCHAMPS

PLACE AU C.A.

COMPTE-RENDU DU CA DU 20 MAI 1995

Membres présents : David CHARRIER, Christine PEUCH, Christine QUIPOURT, Patrick GACHE, Béatrice GAUTIER

Excusés : Francis JEGGLI, Marguerite BEAUCHAMPS

Observateurs: Michel LEMASSON (FNSF), Pascal DI PIAZZA (RR Ouest)

1 - NOUVEAU MEMBRE DU CA

Pascal Di Piazza a proposé sa candidature pour entrer au CA.
Elle a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

2 - APPROBATION DU PV DU 11 MARS 95

IL faut ajouter que Patrick GACHE est désormais le Responsable Régional de la région Toulousaine.

3 - INFORMATIONS DES REGIONS

A-Bordeaux

Patrick GACHE et Bruno MONCELLE assureront une intervention le 9 Juin 95 à Bordeaux sur le rôle et le travail de l'interprète.
Ils ont tous les deux été mandatés par le CA.

B - Rennes

Le Service SISE35 est dissout.
Les interprètes travaillent actuellement à Rennes en libéral, ou salariés de ce libéral .

C - Paris

Nathalie BATON est la nouvelle Responsable Régionale en Ile-de-France.
La région réfléchit actuellement , en partenariat avec les services d'interprètes et les associations de sourds, aux dispositions et moyens à mettre en oeuvre pour répondre gratuitement aux demandes d'interprétariat privées.

D - Toulouse

L'Assemblée Générale de ILS aura lieu en Juin.

ILS réfléchit sur une restructuration du service, face aux débordements d'appels et de travail.

La région démarche sur la reconnaissance de la profession d'interprète et sa protection, dans le cadre d'une convention collective, type 66.

4 - TARIFS CONFERENCES

Si les services d'interprètes en Province et à Paris pratiquent des tarifs relativement variés concernant les vacations, il semble primordial d'opérer une unification concernant le prix facturé pour les conférences.

On retient alors:

- 1000F par demi-journée et par interprète

*Les conférences seront toujours traduites par 2 interprètes, quelle que soit la durée prévue.

*Si la demande regroupe plusieurs jours, 3 interprètes ou plus suivant la durée et le contenu seront nécessaires.

- Conférences enregistrées : Un surcoût peut être demandé, conformément aux statuts (article 23, alinéa 11) les cassettes vidéos pouvant être diffusées et commercialisées.

- TV : Une recherche est proposée en vue de s'aligner sur les prix habituellement pratiqués pour des traductions télévisées .

1000f apparait comme un minimum pour ne pas rester démesuré face aux prestations fournies dans un tel cadre.

5 - AFFILIATION DES SERVICES A L'AFILS

Un dossier est en cours pour collecter les informations, remarques et réflexions sur les conditions, les tarifs et les propositions offertes.

6 - RAPPEL

Le CA rappelle à tous ses membres que, conformément à l'article 12, "Seules les personnes mandatées par le CA ont le droit de s'exprimer au nom de l'AFILS dans les média et réunions publiques."

La secrétaire, Béatrice GAUTIER



***RENCONTRE AVEC LES
REGIONS***

COUR D'APPEL DE RENNES

T2

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE RENNES**

Par jugement du Tribunal de Grande Instance de RENNES en date du 3 avril 1995 a été prononcée la liquidation judiciaire de l'association S.I.S.E. 35 Service d'Interprètes Sourds Entendants 35 dont le siège social est 31, boulevard du Portugal, 35200 RENNES, non immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés.

M^e FILLIOL de la SCP DEBROISE FILLIOL, 4, place des Colombes, BP 236, 35004 RENNES CEDEX a été nommé liquidateur.

Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement.

Ouest - France

≈ 24/04/95

RESPONSABLE REGIONAUX

TOULOUSE : Patrick GACHE
22 Rue des Cédres
31400 TOULOUSE

BOURGOGNE: Christine PEUCH
Rue de Beaune
21700 MEUILLEY

OUEST : Pascal DI PIAZZA
LE LANDRET
35440 GUIPEL

CHAMBERY : Bernadette DUPIN
233 av. Th. Reinach
73290 LA MOTTE SERVOLEX

PARIS : Nathalie BATTON
34 AVENUE Gabriel Péri
94370 SUCY EN BRIE

CENTRE : Vacant

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-**

Minitel : 3615 CHEZ*AFILS (POUR LES NON MEMBRES)
3614 CHEZ*0AFILS + code (POUR LES MEMBRES)

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-**

JOURNAL DE L'A.F.I.L.S.
CHRISTINE PEUCH
RUE DE BEAUNE
21700 MEUILLEY
Minitel : 3614 CHEZ*JOURNAFILS

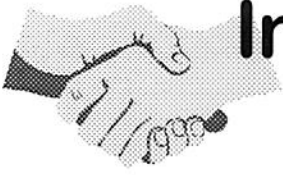
--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-**

ADRESSE NATIONALE

A.F.I.L.S.
254 RUE ST JACQUES
75005 PARIS

PROFESSION

INTERPRETE-TRADUCTEUR



Interprète : un métier

Christine Quipourt
Interprète,
Présidente de L'Association
Française pour l'Interprétation en
Langue des Signes

Que l'interprétariat soit un vrai métier, nul n'en a jamais douté. Mais lorsqu'une des langues est la langue des signes, les choses ne sont pas aussi simples. C'est que le métier est jeune. Les professionnels de l'interprétation en langue des signes sont rassemblés en association. C'est leur présidente que nous interrogeons.

L'ANPILS, c'est l'Association Nationale Pour l'Interprétation en Langue des Signes. Qui a créé cette Association?

L'ANPILS n'existe plus. Reprenons un peu l'historique. En 1978 l'ANFIDA, Association Française des Interprètes pour Déficients Auditifs, est créée. Cette association a subi une profonde modification en 1985 pour devenir l'ANILS, Association Nationale des Interprètes en Langue des Signes. Derrière un changement de nom se cache une modification du rapport à ceux que l'on désignait autrefois par déficients auditifs et qu'on appelle maintenant sourds. Le choix était d'être des interprètes d'une langue vers une autre (la LSF et le Français) et non pas être des interprètes pour sourds. L'ANILS s'est ensuite transformée en ANPILS en 1989. Chaque modification de sigle correspond à une évolution de l'association, et chaque évolution de l'association correspond à une évolution du concept de l'interprétation en France. Le nom de l'association est révélateur de l'état de la réflexion sur le sujet.

Pourquoi l'ANPILS n'existe-t-elle plus, alors?

Maintenant nous sommes devenus l'AFILS, l'Association Française

des Interprètes en Langue des Signes. L'ANPILS n'était pas réservée aux interprètes. D'autres y participaient. Mais il est temps que les interprètes prennent leur destin en mains. Les sourds ont beaucoup aidé l'interprétariat en France, mais la neutralité exigée par le métier suppose que l'on soit indépendant. Par ailleurs l'AFILS s'aligne sur les autres associations d'interprètes européennes.

Vous êtes nombreux à l'AFILS?

Actuellement, sur toute la France, nous sommes une centaine de membres dont une cinquantaine de membres interprètes. Les DOM-TOM ainsi qu'un grand nombre de régions n'ont malheureusement pas d'interprètes. Non parce qu'aucun interprète ne veut y aller, mais encore faudrait-il qu'on nous le demande...

Faut-il adhérer à l'AFILS pour exercer comme interprète en langue des signes?

Il n'y a aucun caractère obligatoire. Mais la profession est jeune et en pleine évolution. Il ne me semble pas que ce soit une bonne chose de travailler seul. Un interprète isolé ratera les évolutions du métier. Les méthodes de travail, l'éthique, la déontologie du métier évoluent régulièrement. La langue aussi évolue. Il est

fréquent que les antennes régionales de l'AFILS organisent des réunions de réflexion qui sont d'une grande richesse. Par ailleurs, il faut admettre que les relations entre les sourds et les entendants sont encore délicates, d'où la nécessité de travailler ensemble. Le soutien et le conseil qu'on trouve auprès des collègues sont très importants.

Comment êtes vous organisés entre interprètes?

Nous avons une carte professionnelle d'interprète qui garantit un niveau de qualité professionnelle. Cette carte s'obtient après avoir été membre pendant un an à l'association, temps pendant lequel le jeune interprète se fait les dents et propose des services de débutant. Elle exige aussi un diplôme d'interprète reconnu par l'association (actuellement seul le SERAC est reconnu). Il faut aussi être cautionné par un interprète déjà titulaire de la carte et par un professeur de langue des signes agréé par la FNSF (Fédération Nationale des Sourds de France).

C'est contraignant, non?

Aujourd'hui la profession n'est pas protégée par la loi. En toute rigueur n'importe qui pourrait se présenter comme interprète en langue des

signes. Nous devons donc garantir nous-mêmes la qualité et le sérieux de notre travail. Sans quoi nous ne serons pas crédibles auprès de nos clients. La carte professionnelle garantit compétence, éthique et déontologie.

Comment cela une éthique et une déontologie?

Il faut savoir que l'interprète est lié par le secret professionnel, par exemple. Ce qu'il traduit ne peut pas être réutilisé par la suite. Il doit être neutre, ce qui veut dire qu'il ne doit pas conseiller, parler à la place du sourd. Ce n'est pas une assistante sociale. Son rôle se limite à la traduction d'un discours d'une langue dans une autre. Ces règles élémentaires sont un préalable non discutable pour être interprète. Un manquement à ces règles peut être extrêmement préjudiciable à tous : aux interprètes qui perdent la confiance de leur clients, aux clients eux-mêmes qui ne savent finalement plus quel est le rôle de l'interprète. Des situations critiques, voir dramatiques peuvent émerger d'un tel manquement.

Dans ce petit monde des sourds vous finissez par tous vous connaître. Comment pouvez-vous être neutre alors que vous savez tellement de choses sur celui que vous traduisez?

Avant, les interprètes ne faisaient pas que ce métier. Ils pouvaient avoir un engagement pour les sourds, être militants dans d'autres associations, ou exercer d'autres métiers comme enseignant ou éducateur. Cela était très préjudiciable à la neutralité. C'est vrai que nous sommes souvent amenés à connaître l'intimité de nos clients, mais notre déontologie nous interdit de mentionner ces connaissances, et le fait que nous n'ayons aucune autre profession que la traduction rend ces informations inutilisables. Ces deux aspects permettent de créer un climat de confiance entre nous et nos clients.

Etre interprète ne suppose-t-il pas une implication particulière chez les sourds?

Etre interprète suppose, entre autres, la maîtrise de la langue des signes. Or l'apprentissage institutionnel de la langue n'est pas suffisant. Un interprète français-anglais doit fréquenter les Français et les Anglais pour avoir une langue à un bon niveau, pour en connaître toutes les subtilités. Pour notre part, comme nous travaillons sur une langue diasporique (nous ne pouvons pas prendre l'avion pour nous rendre au *pays des sourds*) nous sommes obligés de fréquenter les sourds. Nous sommes donc obligés de nous impliquer chez les sourds pour avoir un bon niveau de langue, pour connaître leur culture, mais d'un autre côté notre déontologie nous interdit d'être trop proches des sourds, pour éviter d'être trop personnels.

C'est là un vrai problème. La limite est difficile à trouver. C'est pourquoi nous sommes obligés d'avoir des relations de confiance. Pour cela nous nous engageons sur des principes écrits qui sont la déontologie. Nous sommes aussi favorables à un service d'interprètes car il est moins personnel de commander un interprète par l'intermédiaire d'un service que de demander un interprète particulier.

Un interprète peut-il traduire tout type de discours?

Oui et non. Nous avons introduit une clause de compétence. Un interprète peut refuser une prestation s'il estime ne pas être compétent pour ce qui lui est demandé. D'un point de vue éthique, la question est difficile. Comment accepter d'interpréter un discours haineux, raciste, abject où l'interprète servirait d'alibi à cette propagande? Doit-on accepter, sous prétexte de non-implication et de neutralité, de traduire dans une situation qui met des personnes en danger?

Je crois que nous devons avoir une réflexion permanente autour de notre

éthique professionnelle. L'association sert aussi à cela.

L'interprète, par son action, met un terme à la rupture de communication entre sourds et entendants. Comment analysez-vous ce rôle de médiateur, ce rôle de celui qui réintroduit la communication là où elle était absente?

L'interprète fait le lien entre un sourd et un entendant, il leur permet de communiquer, de discuter, d'avoir une existence commune. Mais par sa seule présence il peut casser la relation entre eux. Il s'interpose comme le troisième personnage d'une relation censée être duelle. Nous devons réfléchir à ce problème. Ce n'est pas parce que l'interprète est présent que les locuteurs doivent être automatiquement dédouanés des problèmes de communication. Faire intervenir un interprète, cela permet à certains d'éviter un contact direct avec leur interlocuteur, ou bien, dans des situations pédagogiques par exemple, certains formateurs peuvent profiter de la présence de l'interprète pour faire l'économie d'une adaptation pédagogique.

Il ne suffit pas de connaître une langue pour pouvoir comprendre tout ce qui est dit dans cette langue. On peut parler le français sans faute, et être incapable de comprendre un discours scientifique sur la théorie du chaos, par exemple. De sorte que pour traduire un certain niveau de concepts, il faut que l'interprète possède un minimum de notions techniques qui ne sont pas forcément exigibles de tout le monde. On ne peut, par ailleurs, exiger d'un interprète des compétences en physique quantique, en mathématiques fondamentales, en philosophie, en linguistique... Comment gérez-vous cette difficulté?

Les discours techniques doivent être préparés. Il est impossible de

traduire un discours qu'on ne comprend pas. Mais il est, par ailleurs, faux de croire qu'il faut avoir le même niveau de connaissances que le locuteur pour pouvoir traduire. Lorsque nous avons une conférence pointue, la première chose à faire c'est de nous informer sur le sujet et les termes techniques. C'est vrai pour les conférences, mais c'est vrai aussi pour les traductions en formation professionnelle. Il n'est pas évident pour tout le monde de connaître les termes techniques des peintres en bâtiment, comme *maroufler* ou *ferrer*, par exemple. Avec un physicien nucléaire ou un peintre en bâtiment, nous sommes devant la même difficulté. Il faut connaître le métier. Cela s'apprend. Cependant, il est vrai qu'il y a des métiers qui s'apprennent plus vite que d'autres. Les interprètes en langues orales ont des spécialisations par domaine. Nous sommes encore trop jeunes pour prétendre à une spécialisation. Mais elle est en cours et vient naturellement. Nous savons que pour tel métier il est préférable d'envoyer tel interprète car il a une compétence particulière dans ce domaine.

On reproche souvent à la langue des signes d'avoir un vocabulaire plus pauvre que le français. Lorsqu'un mot français n'existe pas en langue des signes, comment faites-vous ?

Que la langue des signes ait un vocabulaire plus pauvre que le français ne me paraît pas une réflexion scientifique mais subjective.

Pourtant il peut arriver que des mots n'existent pas en langue des signes, ou que l'interprète les ignore...

La première chose qu'il faut faire c'est de demander à des sourds du métier les signes techniques. Ensuite il faut demander à son client quels signes il utilise, lui personnellement. Par exemple en PAO le mot *caractère* peut se signer de plusieurs façons. Maintenant il se peut qu'aucun sourd ne soit professionnel dans ce métier et que le mot n'ait pas encore de signe.

Une solution peut être l'emprunt au français par la dactylologie. On peut aussi décider avec le client d'un code provisoire. En psychologie, par exemple, beaucoup de codes se sont développés. En tout état de cause ce n'est pas à l'interprète de créer des signes. C'est aux sourds à le faire. Nous ne faisons que les véhiculer.

Un certain nombre d'entendants s'étonnent du degré de compréhension de certains sourds lors d'une conférence d'un bon niveau conceptuel. Prenons un cas d'école : la conférence est animée par un psychiatre qui discourt en faisant appel à des notions techniques, mais pas toujours claires. L'auditeur entendant, qui a un certain nombre de diplômes, des années d'études, beaucoup de livres lus, à son actif, éprouve quelques difficultés à suivre la conférence. (Ne nous fermons pas les yeux, combien y-a-t-il de conférences où une bonne partie du sens nous échappe?) A côté de lui, un sourd regarde l'interprète. On lui demande s'il comprend ce qui se dit. Oui, répond-il. Que pensez-vous de ce parallèle ?

Dans des conditions normales de travail, un interprète devrait toujours préparer son travail. Pour le cas que vous citez, la préparation peut représenter plusieurs jours, voire plusieurs semaines de travail. Il n'est pas exclu qu'une conférence préparée par l'interprète depuis plusieurs semaines lui soit limpide et qu'il retransmette un message naturellement limpide. Mais c'est plutôt rare. En fait la traduction agit un peu comme un révélateur au sens chimique : si le discours original est clair la traduction est encore plus claire, s'il est obscur, le résultat peut être catastrophique, en termes de clarté.

Comprendre un discours

Mais derrière une réponse optimiste j'aimerais poser une question : que dit-on lorsqu'on affirme com-

prendre quelque chose? Qu'a réellement compris celui qui prétend avoir compris? Lorsqu'un sourd affirme comprendre quelque chose, peut-on être sûr qu'il donne au mot *comprendre* le même sens que l'entendant? De plus comprendre un discours perçu directement dans sa langue est différent de comprendre un discours traduit. La compréhension ou non-compréhension d'un discours traduit n'est pas forcément un critère de qualité de l'interprétation. Il est évident que le message que recevra le sourd sera empreint de la compréhension qu'a eu l'interprète du discours original. La problématique est donc de savoir si l'interprète a bien compris lui-même ce que veut dire le conférencier entendant. Comment s'en assurer? Il n'y a aucun moyen pour les participants de le savoir. Seul un interprète de contrôle pourrait le dire.

Fidélité au discours

Mais derrière cette question se cache l'inquiétude de la réduction de la traduction. Il est évident qu'un interprète n'est pas censé réduire le discours de l'orateur. Cette remarque est valable pour toute interprétation et toute traduction. Le maître mot de l'interprétation est celui de la fidélité au discours. Mais dans une situation de simultanéité, il faut trouver à chaque expression l'équivalent dans l'autre langue. Et c'est vrai qu'on peut être fatigué un jour, ne pas toujours être en forme, et faire une moins bonne prestation. Ce qu'il faut dire c'est que cela ne tient pas à la langue mais à l'interprète. Que voulez-vous... nous ne sommes pas des machines! Il faut faire confiance à l'interprète. S'il y a suspicion, il n'y a pas de communication possible. L'AFILS est là pour tenter de garantir la qualité des prestations des interprètes.

Une dernière chose. Ceux qui ne parlent qu'une seule langue n'arrivent pas à imaginer que tout n'est pas traduisible avec la même intensité d'une langue à l'autre. Chaque expression reflète une culture, une histoire. Traduire dans une autre langue avec la même intensité, la même sen-

sibilité suppose une identité culturelle dans les deux langues. Que voudrait dire l'expression "c'est le maillot jaune de la classe" dans une langue dont le pays ne participe pas au tour de France? L'interprète devra trouver une expression équivalente, qui n'aura pas la même connotation, mais dont le sens sera le même. Pour la langue des signes le problème est exactement le même.

L'AFILS a-t-elle des relations avec d'autres associations d'interprètes?

Nous sommes actuellement en relation avec l'AIIIC (Association Internationale des Interprètes de Conférence). Notre action consiste à voir comment les interprètes en langue des signes peuvent s'intégrer à l'AIIIC. Pour l'instant, et ils ne sont pas les seuls, les responsables de l'AIIIC ne sont pas convaincus que la langue des signes est une vraie langue. Mais ce n'est pas à nous de le prouver. Ce n'est pas notre rôle. Au niveau des conférences, les interprètes en langues orales se rendent compte qu'on fait le même travail qu'eux. Mais nous sommes étonnés que les prestations ne soient pas payées de la même manière. On budgétise rarement de la même manière la prestation de l'interprète français-anglais que celle de l'interprète français-LSF!

Harmoniser les pratiques

Au niveau européen nous sommes affiliés à l'EFSLI (European Forum of Sign Language Interpreters) Il y a des réunions régulières au sein desquelles nous avons deux représen-

tants. L'objectif est d'harmoniser toutes les pratiques en Europe dans l'interprétation en langue des signes. Il y a encore aujourd'hui beaucoup de disparités entre les pays, tant au niveau des conditions de travail que des salaires, etc.

Voyez-vous une spécificité dans l'interprétation en langue des signes par rapport à une interprétation en langues orales?

Il y a une discrimination due à l'idée préconçue qu'il existe des langues plus ou moins prestigieuses. Un interprète en anglais ou en japonais n'intervient pas dans les mêmes domaines qu'un interprète en bambara... Le statut d'interprète en LSF est intimement lié au statut de la langue des signes, qui dépend lui-même de celui qu'occupe la communauté sourde au sein des autres communautés linguistiques. Avec la reconnaissance de la LSF, l'interprétation a aussi gagné en reconnaissance. Et pourtant quelles que soient les langues (orales ou signées), le travail d'interprète est toujours le même. Voilà une différence, en voici une autre.

Nous utilisons le canal visuo-gestuel, ce qui veut dire que nous sommes à la vue de tous. Les interprètes en langues orales sont enfermés dans des cabines. On ne les voit pas. En étant au devant de la scène, nous devons accorder une importance à notre image, car l'interprète porte un peu l'image des sourds.

Nous travaillons aussi dans des situations qui ne sont pas celles des

autres interprètes. Nous sommes souvent appelés pour des formations continues, des classes dans des lycées, des cours d'université, des situations thérapeutiques.

L'AFILS est nouvelle, quels sont ses projets?

Il existe déjà une carte professionnelle premier niveau et nous mettons en place un deuxième niveau qui correspond aux interprètes de conférence. Cette démarche est pour 1995. Nous continuons nos actions de formation continue de spécialisation. C'est un travail qui devra aboutir à la spécialisation des interprètes dans des domaines particuliers (psychologie, linguistique, informatique, etc.).

Nous menons aussi une réflexion et une enquête sur les conditions de travail et les tarifs des prestations, qui ne sont pas homogènes en France.

Une autre réflexion que nous menons est profondément liée à la particularité des interprètes en langue des signes. Il s'agit de l'utilisation des enregistrements vidéos faits au moment des conférences. Il est clair que pour les sourds, la vidéo est le témoin de la conférence, comme peuvent l'être les actes écrits pour les entendants. Mais une interprétation n'est pas une traduction écrite. La différence c'est que dans un cas on travaille dans l'immédiat, dans l'urgence, dans l'autre on a le temps de la réflexion. Une interprétation est censée être volatile et est éphémère par nature. Un enregistrement vidéo transforme une interprétation en traduction. Il convient de réfléchir à cela. ■

*Entretien conduit par
Marc Bendayan*

*Signes de Vie
11, Place de la République
75003 Paris*

MALADIE PROFESSIONNELLE

DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

RESUME DE L'EXPOSE DE SUZANNE CARSTENSEN (DANEMARK) A L'OCCASION DU SEMINAIRE DE TRAVAIL DE L'UE ET DE L'EFSLI LE 26 NOVEMBRE 1994.

EN 1993 L'ASSOCIATION DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES DANOISE A FAIT UNE ENQUETE AU SUJET DE LA MALADIE PROFESSIONNELLE PARMIS SES MEMBRES. IL S'EST REVELE QUE 75 % DES INTERPRETES PRESENTS AVAIENT DES PROBLEMES DE SANTE CAUSES PAR LE TRAVAIL D'INTERPRETE EN LANGUE DES SIGNES, (DOULEURS DANS LES MAINS, LE COUDE, LES BRAS, LA NUQUE).

UNE AUTRE ENQUETE DU NORDISK MINISTERRAD (CONSEIL DES MINISTRES DU NORD) AVEC 60 INTERPRETES A MONTRE LA SITUATION SUIVANTE :

- 95 % DE TOUS LES INTERPRETES ONT DES PROBLEMES DE SANTE :
 - 88 % DES DOULEURS DANS LE DOS
 - 70 % DES DOULEURS DANS LES EPAULES
 - 63 % DES DOULEURS DANS LE BAS DU DOS.

BEAUCOUP D'INTERPRETES CONSOMMENT DES QUANTITES ENORMES DE SEDATIFS.

D'AUTRES RECHERCHES ONT MONTRE QU'AU DANEMARK UN OUVRIER MANQUE EN MOYENNE 15 JOURS PAR ANNEE DE SON TRAVAIL POUR DES RAISONS DE SANTE. LA MOYENNE POUR LES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES EST DE 23 JOURS PAR ANNEE.

LES RAISONS DES PROBLEMES DE SANTE DES INTERPRETES SONT LES SUIVANTS :

- GRANDE INTENSITE DE MOUVEMENTS (10 000 MOUVEMENTS DES BRAS ET MAINS EN UNE HEURE D'INTERPRETATION)
- A CELA S'AJOUTE LE STRESS QUI EST LIE AU PROCESSUS D'INTERPRETATION, DONT LES CONDITIONS DE TRAVAIL SONT SOUVENT MAUVAISES (EX : BRUIT, GRANDE VITESSE DU DISCOURS, ACCENT DIFFICILE...)

IL A ETE CONSTATE EN OUTRE QUE LES PROBLEMES DE SANTE APPARAISSENT EN GENERAL A PARTIR DE LA 3E ANNEE DE TRAVAIL.

LES INTERPRETES, QUI ONT DES PARENTS SOURDS SONT AFFECTES DE LA MEME FAÇON QUE LES INTERPRETES QUI ONT APPRIS LA LANGUE DES SIGNES TARDIVEMENT.

COMPTE TENU DE CETTE SITUATION TRES ALARMANTE, UNE COLLABORATION AVEC DES MEDECINS A ETE ENGAGEE AFIN D'ELABORER DES PROPOSITIONS POUR L'AMELIORATION DE LA SITUATION :

- TEMPS D'INTERPRETATION MAXIMALE PAR JOUR : 4 HEURES
- 10 MINUTES DE PAUSE PAR HEURE D'INTERPRETATION
- POUR LES SITUATIONS D'INTERPRETATION DIFFICILES, DE PLUS D'UNE HEURE, IL Y AURA DEUX INTERPRETES.

- BONNES CHAISES POUR LES INTERPRETES
- ENSEIGNEMENT A L'ERGONOMIE (ENSEMBLE DES ETUDES ET DES RECHERCHES SUR L'ORGANISATION METHODIQUE DU TRAVAIL ET L'AMENAGEMENT DE L'EQUIPEMENT EN FONCTION DES POSSIBILITES DE L'HOMME)
- ECHANGE HEBDOMADAIRE ENTRE LES INTERPRETES DANS LES HEURES DE TRAVAIL (AVEC SUPERVISION)
- FORMATION CONTINUE OFFERTE PAR LE SERVICE D'INTERPRETES
- INFORMATION DES UTILISATEURS SOURDS ET ENTENDANTS SUR L'UTILISATION DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES.

CES NOUVELLES CONDITIONS DE TRAVAIL SONT MAINTENANT APPLIQUEES POUR UN GROUPE D'INTERPRETES A COPENHAGUE, EN TANT QU'EXPERIENCE.
UN BILAN SERA FAIT APRES 6 MOIS AFIN DE VOIR SI LE NOMBRE DE JOURS DE MALADIE DES INTERPRETES AURA DIMINUE.

DECEMBRE 1994
MICHELE BERGER

L'INTERPRÉTATION ME REND MALADÉ

Recherche sur le syndrome carpien et les interprètes (première partie)

par *Huguette Caron*

Nous allons parler du syndrome carpien et comment il peut affecter les interprètes dans leur travail avec les sourds et les sourds-aveugles.

Les endroits du corps qui comportent le plus grand nombre de nerfs sont les yeux, les oreilles et les doigts. Ces endroits sont en interaction avec l'environnement. Une perte de sensation aux doigts peut limiter sévèrement le travail de l'interprète. Je veux premièrement vous expliquer le plus justement possible ce qu'est le syndrome carpien et ensuite voir les causes et la prévention de cette maladie. À la fin, nous allons voir les différents traitements ou suivis possibles pour arriver à la guérison de la maladie. J'espère qu'au bout de ce texte, vous aurez une meilleure compréhension de ce syndrome qui peut affecter les interprètes.

Le canal carpien est un endroit dans le poignet et les mains. Sur un côté, ce sont des os et de l'autre côté des ligaments. Tous ces tendons qui entourent les doigts et le pouce jusqu'au milieu de la main passent par le ca-

nal carpien. La plus importante structure de ce canal est le nerf médian qui passe dans le tunnel et qui donne des sensations dans le pouce, l'index, le majeur et quelques fois dans l'annuaire de la main.

Le nerf médian nourrit aussi les muscles du pouce. Sans ce nerf de base, le pouce serait limité dans son habilité de sortir de la paume à la main, c'est important pour le fonctionnement et l'utilisation du pouce.

"Le Syndrome carpien est deux fois plus commun chez les femmes"

La dimension de ce canal est bien fixée et ne peut pas changer de grosseur en passant à l'intérieur de la structure du poignet.

La description du syndrome carpien est attribuée à Sir James Paget qui, en 1854, décrivait l'engourdissement de la main d'un patient qui avait une fracture au poignet. En 1947, trois personnes, Erain, Wright and Wilherson, décrivent une opération du canal carpien sur six pa-

tients. En 1950, Dr. Phalen publie le syndrome et le traitement à faire. Le syndrome décrit par Phalen, comme nous le savons maintenant, identifie une faiblesse et un engourdissement de la main qui diminue ou modifie la sensation du pouce, de l'index et aussi du majeur. Souvent plus on bouge la main, plus on aggrave les symptômes. Le patient est souvent dérangé dans son sommeil à cause des engourdissements dans les doigts et le pouce ou un peu plus loin en arrière. Le syndrome carpien est deux fois plus commun chez les femmes et, dans cinquante pour cent des cas, âgées entre 40 et 60 ans. En médecine, le terme "syndrome" se réfère au processus de plusieurs types de symptômes. La maladie est localisée au canal carpien dans le poignet et la main, où le nerf médian se serre pour n'importe quelle raison quand nous utilisons notre main.

Le syndrome carpien vient donc du fait que le nerf médian est écrasé ou compressé dans le canal carpien. C'est la plus commune des maladies où le nerf des extrémités du corps est compressé. Les symptômes physiques pour

ner la maladie sont impor-
engourdissement et trans-
on dans le pouce, réduction,
ctionnement du pouce, de
x et du majeur. Un rayon
la main et du poignet est
ent fait. Souvent, on se sert
électromyogramme (EMG)
erf conducteur, mais pas
ours. Seuls les médecins
ent faire le test et mesurer la
se à laquelle le nerf transmet
signaux aux muscles et des
aux de sensation.

is ce test, il s'agit de placer
let bodes et autres senseur
extrémités. Le résultat peut
r et même enlever tous les
es symptômes du patient. La
nière cause du syndrome
ien est simple, c'est causer
une augmentation de la pres-
i dans le tunnel carpien, en
séquence une compression
faite sur le nerf médian. Ce

n'est pas simple quand on essaie
de comprendre toutes les choses
qui peuvent augmenter la pres-
sion dans le tunnel carpien. Plus-
sieurs variétés de maladies sont
associées aux causes du syn-
drome : l'arthrite, les rhumatis-
mes, l'hypothyroïde, le diabète
et d'autres accidents du poignet,
l'alcool, l'hémophilie, des tu-
meurs bénignes, le changement
d'hormones lors d'une materni-
té, la goutte.

"Une répétition de la
flexion des doigts et
l'augmentation de la
pression, qui apparais-
sent chez les in-
terprètes, peuvent aussi
être associés au syn-
drome carpien"

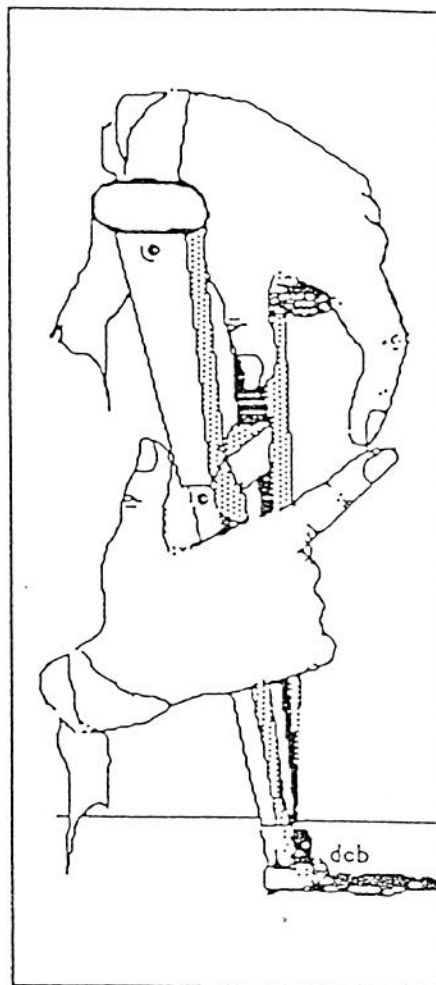
Selon la théorie, une déficience
en vitamine B6 peut également
causer un syndrome carpien.
L'hérédité est aussi impliquée,
de même que la rétention d'eau
causée par la maternité. Une
étude a prouvé que la diminution
du tunnel carpien prédispose au
syndrome. Une répétition de la
flexion des doigts et
l'augmentation de la pression,
qui apparaissent chez les in-
terprètes, peuvent aussi être asso-
ciés au syndrome carpien. Une
cause industrielle a été identifiée
chez les empacateurs de viande à
cause des positions de leurs
mains et de leurs poi-
gnets ; le
problème est toujours l'augmen-
tation de la pression dans le tun-
nel qui, par le fait même, com-
presse le nerf médian, la répéti-
tion de l'usage des doigts cause
un étirement au niveau des ten-
dons qui sont attachés au tunnel



D'après un dessin de Garnotte, Châtelaine/nov. 1989

carpien. Ceci cause une inflammation des tissus entourant le tendon qui en retour prend plus d'espace dans le tunnel et augmente la pression dans celui-ci. Cette situation est souvent en processus de transition et réversible, mais quand ceci est répété, il y a une augmentation permanente de la pression dans le tunnel, spécialement si le patient présente des prédispositions à ce syndrome. Le problème de base est que le nerf, en augmentant de volume, ne permet plus au sang de circuler. C'est comme si on pressait un boyau d'arrosage; si on augmente la pression sur le boyau, l'eau diminue, si vous pliez sévèrement le boyau d'arrosage pour arrêter le courant d'eau complètement, le boyau peut être endommagé en permanence.

Seulement, quand la pression est tranquillement appliquée et que ce n'est pas très sévère, le boyau d'arrosage peut reprendre sa forme, tout comme le nerf médian. En enlevant la pression sur le nerf, celui-ci peut transmettre encore des signaux, pourvu qu'il n'y ait pas de dommage permanent.



Avant de parler de traitement j'aimerais traiter de la prévention du syndrome carpien.

Si le syndrome est causé par une des maladies associées dont nous avons parlé, soigner la maladie peut diminuer le symptôme. Par exemple, soigner les rhumatis-

mes ou l'arthrite peut diminuer le symptôme ; souvent après la grossesse, le syndrome disparaît de lui-même. Prévenir cette maladie, acquise par l'usage répété des mains, est difficile. L'arrêt des activités peut souvent aider. Pour les interprètes, le repos peut aider ainsi que d'éviter de se servir des poignets dans l'interprétation ; ceci crée moins de pressions dans le tunnel. On se demande encore si les vitamines B6 peuvent aider à prévenir ou même à guérir le syndrome, mais il n'y a pas d'études positives en ce moment. L'absorption de vitamines peut à l'occasion aidé mais il est difficile d'affirmer qu'il y a eu guérison. Quoi qu'il en soit, le patient devra prendre de 50 à 100 milligrammes de vitamine B6 par jour, pourvu qu'il n'ait pas d'abus de médicaments, ça ne cause au-cun mal. Une méthode simple de prévention est d'éviter de porter quelque chose de serré autour du poignet, tel un bracelet serré ou une montre. Une autre chose est d'éviter de faire des "push up" ou de lever des choses lourdes avec le poignet plié, ceci causerait une augmentation de pression dans le tunnel carpien. ↪

L'ANTICIPATION EN INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

(Communication présentée à AILA BRUSSELS 1984)

DANIEL GILE, INALCO, UNIVERSITE PARIS III

INTRODUCTION

Les interprètes-chercheurs sont conscients du rôle de l'anticipation en interprétation simultanée; celle-ci apparaît souvent dans leurs travaux, en filigrane ou en évidence.

Il semble que ce soit notamment l'interprétation simultanée dans le sens allemand-français qui attire l'attention des interprètes sur le phénomène de l'anticipation et sur son importance; M. Lederer et K. Dejean-Le Feal expliquent que la possibilité d'interpréter une phrase allemande sans attendre le verbe et sans surcharger la mémoire résulte de la possibilité d'anticiper le sens avant la fin de la phrase sur la base des premiers éléments entendus.

Dans les travaux des interprètes-chercheurs, l'anticipation est surtout évoquée dans la discussion du processus de perception de la parole (voir Moser 1978 et Dejean-Le Feal 1981). Parfois, elle est mentionnée à propos de la restructuration informationnelle du discours par l'interprète en vue de la réduction du risque d'interférences linguistiques (Seleskovitch 1981). Ponctuellement, elle intervient dans les considérations sur la fiabilité de la perception et sur la préparation aux conférences dans un contexte d'économie d'énergie (Cartellieri 1983) ou de mémoire (Le Ny 1978).

Il semblerait en tout état de cause qu'il se trouverait peu d'interprètes pour désavouer l'avis de C. Cartellieri (1983): "Successful anticipation surely ranks among the essential factors of good interpreting".

Le présent article passe en revue les principaux aspects théoriques du rôle de l'anticipation en interprétation simultanée, notamment à la lumière du modèle de l'« équilibre d'efforts », et formule quelques suggestions pratiques.

L'ANTICIPATION DANS LA PERCEPTION DE LA PAROLE

Le rôle capital de la prévision dans la perception de la parole est connu des linguistes et psycholinguistes depuis de nombreuses années; il est mis en valeur dans la plupart des livres portant sur la communication en général, et la perception de la parole en particulier.

On se contentera ici de rappeler brièvement les principaux éléments intéressants des interprètes, et de renvoyer le lecteur aux ouvrages de psycholinguistique pour une discussion plus complète de ces aspects:

1. Il n'existe pas de correspondances univoques entre des sons physiques et des éléments linguistiques: en effet, le même segment d'énoncé (consonne, voyelle, syllabe, mot, etc.) est prononcé de différentes manières par des locuteurs différents ou même par le même locuteur à des moments différents, et inversement, des segments linguistiques différents peuvent être prononcés de manière quasiment identique par un ou plusieurs locuteurs différents à différents moments. L'identification des éléments du discours par l'auditeur ne saurait donc se faire par simple « identification » des sons entendus.

2. En général, les modèles de perception de la parole employés actuellement s'inspirent de la théorie mathématique de l'information de Shannon et s'articulent autour d'un principe probabiliste: La perception de la parole est

une suite de décisions sur la nature des signaux perçus en fonction d'un ensemble d'attentes et d'analyses.

En termes plus concrets, l'auditeur connaît des mots et des associations de phonèmes plus ou moins fréquentes dans sa langue maternelle, ainsi que des lois grammaticales et stylistiques qui rendent certaines associations de mots plus habituelles que d'autres. Il connaît en outre la situation (les interlocuteurs en présence, le sujet de l'échange, son déroulement précédent, etc.), ce qui accentue encore le relief probabiliste qui attribue à certaines idées, donc à certains mots, une probabilité d'apparition plus grande qu'à d'autres. En fonction de ses attentes et de la connaissance de ces éléments, l'auditeur recherche dans le signal qui lui parvient des caractéristiques (en termes de spectres de fréquences, d'amplitude et de phase) qui lui permettent de reconnaître une suite de mots.

3. Trois paramètres intéressent particulièrement les interprètes dans cet aspect de la perception de la parole:

- a. Le temps: on est fondé à croire que l'analyse des signaux prend un certain temps, d'autant plus important que la quantité d'information à traiter est plus grande (voir Le Ny, 1978).

- b. L'énergie: l'analyse des signaux demande une certaine énergie, d'autant plus importante, elle aussi, que la quantité d'information à traiter est plus grande (voir Miller, 1956).

- c. La capacité de mémoire: à l'évidence, comme les sons parviennent à l'oreille et au cerveau de manière linéaire, l'analyse ne saurait se faire sans l'intervention d'une mémoire à court-terme. Celle-ci semble avoir une capacité finie (ce que corrobore la nécessité de décharger la mémoire en simultanée, notée par Lederer, 1978) et stocker les informations sous forme de codes représentant des « morceaux » d'information plus ou moins grands (voir Massaro, 1975).

4. En fait, il semble que l'auditeur ne se contente pas de reconnaître des « mots », mais qu'il les anticipe souvent à l'aide de ses connaissances linguistiques et sémantiques.

Sous sa forme la plus fréquemment rencontré, ce phénomène se manifeste dans la vie quotidienne par des phrases comprises avant d'être achevées, et la cabine d'interprétation simultanée en prouve quotidiennement l'existence, quand l'interprète finit son interprétation d'une phrase de l'orateur avant que celle-ci ait été entièrement prononcée (voir Lederer, 1978).

5. Il nous semble raisonnable de supposer dans notre modèle que les associations « signal-phonème » les plus plausibles sont traitées en priorité, et que les moins plausibles viennent ensuite si les premières n'ont pas été jugées satisfaisantes. En effet, cette hypothèse explique la lenteur de la compréhension d'associations imprévues, et l'hypothèse du traitement de la totalité des possibilités est exclue pour des raisons combinatoires, qui impliqueraient un temps de traitement inconcevable étant donné le rythme du discours humain.

6. Dans une situation d'audition directe, l'anticipation, qui privilégie un petit nombre d'occurrences linguistiques possibles, présente donc trois avantages importants:

- a. En réduisant la quantité d'information à traiter jusqu'à l'achèvement du processus d'interprétation du signal sonore perçu, elle en réduit la durée.

- b. Pour les mêmes raisons, l'énergie nécessaire à ce processus d'interprétation se trouve également diminuée.

- c. Statistiquement parlant, la réduction du nombre de possibilités examinées assure une meilleure fiabilité de réception.

L'ANTICIPATION LINGUISTIQUE: QUELQUES ELEMENTS

L'auditeur qui maîtrise parfaitement sa langue peut parfois anticiper en partie la suite exacte des mots qui vont suivre. C'est notamment le cas dans

les expressions toutes faites (* muet comme une carpe *, * la réponse du berger à la bergère *, * un soleil de plomb *), les dictons (* you can't have the cake and eat it *, * en avril, ne te découvre pas d'un fil *), certaines associations de mots rendues obligatoires par des règles grammaticales (* avions-NOUS *, * aviez-VOUS *).

Quand ce n'est pas la suite exacte des mots qui peut être prévue, ce sont souvent des catégories grammaticales : ainsi, en français, les articles précèdent quasiment toujours des noms, et le plus souvent, ils permettent d'en anticiper le genre et de savoir s'il s'agit d'un singulier ou d'un pluriel.

Par ailleurs, certaines tournures favorisent l'anticipation en imprimant une certaine direction à la phrase : en français, une couple ordonné verbe-pronom personnel en début de phrase indique une interrogation, un * ne * laisse entrevoir une négation.

En tout état de cause, les * mots outils * tels que les articles et mots de coordination et de subordination qui indiquent des relations fonctionnelles ou logiques dans l'énoncé sont des prédicteurs (Richaudeau, 1981), de même que les désinences qui, en apportant des informations supplémentaires, favorisent l'anticipation.

Inversement, il existe certains obstacles linguistiques à l'anticipation. Ce sont essentiellement, d'après François Richaudeau, l'énumération, l'enchaînement, et la phrase très courte. L'énumération, en raison de l'absence de liens logiques entre ses membres, l'enchaînement, en raison de l'effort de mémoire qu'il demande, et les phrases très courtes, parce qu'elles * cassent le fil conducteur de l'argumentation * (Richaudeau, 1981 : 48).

Il apparaît donc que l'anticipation linguistique dépend en partie du style de l'orateur. En fait, à plusieurs occasions, nous avons entendu des interprètes se demander pourquoi un orateur était particulièrement difficile alors qu'il parlait lentement et articulait bien, et arriver spontanément à la conclusion que la difficulté tenait au fait que son style se prêtait mal à l'anticipation.

Toutefois, il ne faut pas exclure l'hypothèse que des différences structurelles entre des langues individuelles favorisent ou rendent plus difficile l'anticipation, toutes choses étant égales par ailleurs.

On peut supposer notamment que l'absence d'articles et de désinences dans certaines langues supprime des prédicteurs sans qu'il y ait nécessairement d'autres éléments pour les remplacer. D'autre part, comme le souligne B. Moser (1978), étant donné l'importance informationnelle du verbe dans la phrase, il est plausible que la capacité de prédiction soit plus grande dans les langues où il apparaît en début de phrase (français et anglais par exemple) que dans les langues où il apparaît plutôt en fin de phrase (allemand et japonais). On peut aussi évoquer dans ce contexte la * logique * des différentes langues, qui est plus ou moins contraignante, avec des différences de degré considérables entre le français, langue * cartésienne * où l'articulation logique est en général bien définie et explicite, et le japonais, où elle est beaucoup plus lâche (voir Gille, 1984 a).

L'ANTICIPATION COGNITIVE : QUELQUES ELEMENTS

A l'évidence, il ne peut y avoir d'anticipation linguistique sans anticipation cognitive, car les attentes phonologiques de l'auditeur sont fonction d'un champ de potentialités sémantiques en même temps que de potentialités linguistiques, chacune contribuant à définir l'autre.

Une différence entre ces deux types d'anticipation présente toutefois un intérêt particulier pour les interprètes : alors que l'anticipation linguistique semble aider à la perception au niveau micro-discursif du phonème, du mot, du groupe de mots ou de la phrase, l'anticipation cognitive s'exerce davantage au niveau macro-discursif, c'est-à-dire au niveau de la proposition, de la phrase ou du discours dans son ensemble.

Sur le plan concret, on peut donc dire, statistiquement parlant, que l'anticipation linguistique est en général une suite de processus finis ayant un point de départ et un point d'achèvement assez rapprochés dans le temps (quelques fractions de secondes à quelques secondes), alors que l'anticipation cognitive est un processus continu qui se renforce à mesure que le discours avance et que l'auditeur enrichit son bagage cognitif en éléments qui lui permettent une anticipation de plus en plus sûre et précise.

LES HANDICAPS DE L'INTERPRETE ET L'ANTICIPATION

Au regard de l'anticipation, la différence essentielle entre l'interprète et le délégué, soulignée régulièrement par les chercheurs, est l'infériorité cognitive de l'interprète, qui limite sa capacité d'anticipation directe (qui est fonction du bagage cognitif acquis avant la conférence), ainsi que sa capacité de profiter du contexte pour étoffer son bagage cognitif et par là son pouvoir d'anticipation (la base cognitive initiale de l'interprète est en effet souvent trop faible pour que les informations émises au cours de la conférence puissent y être rattachées de manière utile).

L'interprète souffre souvent aussi d'une infériorité linguistique spécifique par rapport aux délégués, puisqu'il est moins familiarisé qu'eux avec le style et la terminologie précis du sociolecte concerné, ce qui limite également sa capacité d'anticipation.

Par ailleurs, dans les conférences internationales, les orateurs s'expriment souvent dans une langue qui n'est pas la leur, et tant leur accent que leur langage ne sont pas conformes aux usages des autochtones, autre élément qui réduit les possibilités d'anticipation, pour les destinataires comme pour les interprètes d'ailleurs.

En outre, le matériel électronique utilisé, avec une bande passante limitée et des distortions inévitables, ainsi que la visibilité réduite due à la distance entre la cabine et l'orateur et à des angles souvent difficiles, font que les indices auditifs et visuels pouvant servir à l'anticipation se trouvent réduits en nombre.

Enfin, les conditions techniques du travail en cabine, à savoir le chevauchement des trois efforts de la simultanéité (voir plus loin) est source de difficultés, d'une part en raison d'interférences probables entre les trois efforts, et d'autre part en raison de leur concurrence, qui implique la répartition d'une partie de l'énergie normalement disponible pour l'anticipation entre l'effort de mémoire et l'effort de production.

(à suivre)

TRIBUNE LIBRE

RENDEZ-VOUS AVEC LES SERVICES

Les services d'interprètes sont en voie de prolifération. Peut-être avez-vous, ou êtes-vous confrontés à un projet de création, ou à une implication dans un fonctionnement déjà établi.

Ayant moi-même été dans de telles situations et ayant été à plusieurs reprises échaudée, j'aimerais dresser ici un bilan de réflexions personnelles concernant la mise en place et le suivi de Services d'Interprètes.

QUI S'OCCUPE DU SERVICE?

Tout d'abord, et on ne le répètera jamais assez, le service doit s'assurer de la collaboration de personnes **COMPETENTES** et motivées par un tel investissement. Ces termes de compétences et motivations doivent prévaloir à ceux de "sourd", "interprète", "entendant", "parent" etc... qui ne sont pas des qualifications justifiées pour pouvoir être partie prenante du projet et fonctionnement d'un service d'interprètes.

Par conséquent, il s'avère primordial d'impliquer des personnes aptes à gérer un suivi dans un ou plusieurs des domaines techniques tels que la comptabilité, le secrétariat, la politique, le financement, l'administration, la législation, le droit..., ou/et pouvant apporter un plus au service de par leur savoir, expérience, esprit d'analyse et d'initiatives ...

Créer un service, c'est embaucher des interprètes, un(e) secrétaire. C'est monter une entreprise, quelle qu'en soit la taille et l'importance. C'est avoir affaire à des salariés, à la législation du travail. C'est pouvoir assurer et assumer ces responsabilités.

NOMBRE D'INTERPRETES, CLIENTELE ET PLANNING

Ouvrir un service, c'est avant tout avoir repéré des **BESOINS**. Il ne suffit pas de questionner la population sourde pour savoir s'ils appelleraient l'interprète en cas de besoins si un service voyait le jour. La réponse est courue d'avance: oui dans 80% des cas en moyenne, quel que soit le domaine concerné (médical, juridique, social ...). C'est le chat échaudé qui vous parle!

En effet, ces vacations à titre privé ne représentent qu'une infime partie des demandes, et surtout des sources de revenus envisageables. Ce qu'il faut sonder, par contre, c'est l'environnement associatif, universitaire, les centres de formations, les instituts spécialisés, les entreprises, voire les administrations. Bref, tous les clients potentiels pouvant faire appel régulièrement au service.

Une fois cette clientèle repérée, c'est à elle qu'il faut s'adresser pour "tâter le terrain" et essayer d'évaluer les besoins en termes d'horaires et de répartition sur la semaine, le mois ou l'année.

A partir de là, si la demande s'avère bien implantée, avec financement fiable de la clientèle, il peut être temps de calculer le nombre d'heures à couvrir, les chevauchements éventuels des demandes prévisibles, et en bout de comptes, le nombre d'interprètes nécessaires et le temps de travail qu'il leur sera possible d'effectuer.

Si une expérience personnelle ou collective d'interprétariat a déjà été menée dans la région concernée, il faut en tenir compte et en retirer une utilité (clientèle, horaires, financement, lieux...)

LOCALISATION DU SERVICE ET DES INTERPRETES

Il est aussi important de situer géographiquement les demandes. Chaque grande ville aimerait disposer d'un interprète de service, à défaut d'un service d'interprètes... Chaque grande ville, ou plus exactement chaque "grand client" (association, institut...) afin d'éviter de faire appel au service voisin et de payer des déplacements. Argument fort compréhensible si l'on se place sur le plan comptable, mais pas forcément réaliste si la structure demandeuse sollicite 5 ou 6h d'interprétariat par semaine.

A ses yeux, cela peut paraître justifié... mais pas à ceux de l'interprète qui aura du mal à se contenter de 20 ou 30h de travail par mois, même en partant du principe que, s'il y a un interprète, les besoins vont forcément croître. Car ce n'est pas obligatoirement vrai... L'interprète ne génère pas les demandes comme par magie, de par sa simple présence, et n'invente pas des besoins qui n'existent pas.

Pour démarrer, préférez donc un service central, où les interprètes pourront se déplacer en fonction des demandes. Si au fil du temps, il s'avère que les besoins restent nombreux dans les localités éloignées, alors il sera toujours temps de créer un poste dans ces villes, si le total horaire demandé correspond à un temps de travail "viable".

Ces postes pourront alors être gérés par le service central d'origine, ou alors faire l'objet d'autres services indépendants. L'organisation dans ce cas est à envisager avec les partenaires locaux (services existants, associations, interprètes, municipalités ...).

.../...

L'EMBAUCHE DES INTERPRETES

Pour ce point, il est bien sûr recommandé de privilégier les titulaires de la carte professionnelle. Ces interprètes sont en effet reconnus officiellement par l'AFILS.

PERSPECTIVES DE TRAVAIL

La question des services d'interprètes est loin d'être traitée en totalité, et nécessite l'apport de tous.

Par conséquent, je souhaiterais vivement que les constats évoqués ci-dessus ne restent pas lettre morte. Des réunions de services d'interprètes ont eu lieu les années précédentes. On a pu se rendre compte qu'il n'était pas facile de trouver des disponibilités et des "permanents" pour assister à ces rencontres. Le journal devrait alors être plus exploité afin que l'on continue à garder le contact entre services.

Je propose donc que des thèmes soient débattus à propos des services. Les expériences, idées, suggestions, projets de chacun devraient contribuer à améliorer nos prestations, réflexions et conditions de travail. A vous de proposer des sujets pour nos prochains "RENDEZ-VOUS AVEC LES SERVICES" où les représentants, utilisateurs et salariés pourront témoigner. Un grand thème à chaque numéro où les analyses et propositions de tous pourront être étudiées en profondeur.

Au prochain "RENDEZ-VOUS AVEC LES SERVICES", (pour le journal de _____), je vous propose de réfléchir et de vous exprimer sur le point suivant :

**"Les demandes privées (de sourds ou d'entendants) doivent-elles être facturées?
Pourquoi, et dans quelles mesures?"**

A vos plumes pour ce débat, et pour proposer d'autres sujets de réflexions ou de questionnements.

A bientôt,

Béatrice GAUTIER.

INFOS

ANNONCE - ANNONCE - ANNONCE - ANNONCE - ANNONCE - ANNONCE -

RECHERCHE POUR LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE UNE INTERPRETE EN
LANGUE DES SIGNES FRANCAISE POUR TRAVAILLER EN COLLEGE ET LYCEE
A LYON

MI TEMPS POUVANT EVOLER

ADRESSER LETTRE DE CANDIDATURE ET C.V. A :

O.V.E. SERVICE SECONDAIRE

7 CHEMIN DU GRAND BOIS

69120 VAULX EN VELIN

TEL : 72 04 36 43

LA PAGE DETENTE

Le Téléphone Interprète

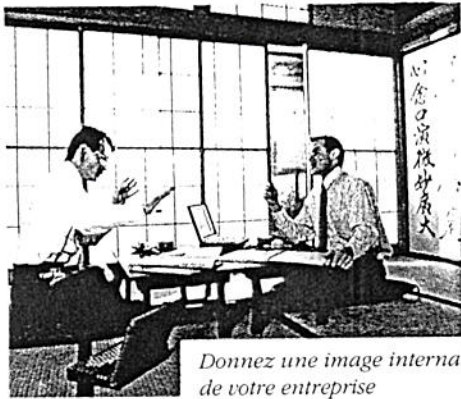
Pour communiquer dans toutes les langues



 France Telecom

Bien comprendre et bien se faire comprendre...

Vous ne maîtrisez pas parfaitement le japonais, ou même l'anglais ou l'allemand? Le Téléphone Interprète est l'outil le plus simple et le plus efficace pour dialoguer avec le monde entier.



Utilisez la langue maternelle de vos partenaires

Plus d'hésitation, ni d'approximation : sans frein linguistique, votre négociation est rapide, efficace, utile. Avec Le Téléphone Interprète, vous multipliez vos contacts et pérennisez vos relations dans le monde entier.

Pour dialoguer, échanger, expliquer... sans frontière

Vous êtes voyageur, collectionneur, touriste, curieux... Plus pratique qu'un dictionnaire, simple comme un coup de fil, Le Téléphone Interprète accompagne toutes vos démarches vers ou à l'étranger.

...dans l'instant, partout dans le monde.



Facilement

Avec la Carte France Télécom, vous téléphonez dans la langue de votre correspondant étranger par l'intermédiaire d'un interprète en ligne, en temps réel, sans réservation. De plus, grâce à la Carte France Télécom, vous bénéficiez de tarifs préférentiels. Vous avez cependant la possibilité d'utiliser d'autres moyens tels que la carte bancaire.

Sans délai

Par le Numéro Vert, vous accédez directement à l'interprète. Celui-ci contacte selon vos indications votre correspondant, vous met en réunion téléphonique avec lui et traduit la conversation. Votre correspondant est occupé? Vous n'avez pas à rester en ligne. L'interprète vous rappelle lorsqu'il est disponible.

Partout

Téléphonez d'où vous voulez, du bureau, d'une cabine, du TGV, de n'importe quel poste téléphonique. A l'étranger, dans plus de 33 pays, vous pouvez accéder au Téléphone Interprète, avec la Carte France Télécom, par France Direct.

Le Téléphone Interprète, votre partenaire en ligne...

Avec Le Téléphone Interprète, vous appelez l'étranger d'où vous voulez, quand vous voulez.

Vous pouvez aussi lui confier toutes vos communications internationales.*



...qui simplifie vos relations avec l'étranger.

- **Réception d'un appel de l'étranger**

Vos correspondants étrangers peuvent vous contacter en appelant directement Le Téléphone Interprète.

- **Contact face à face**

Votre interlocuteur est en face de vous et l'interprète au bout du fil.

- **Traduction téléphonée**

Pour connaître d'urgence les grandes lignes d'un texte en langue étrangère.

- **Message téléphoné**

Votre correspondant est informé du message sans que vous ayez besoin d'être en ligne.

- **Traduction écrite**

300 traducteurs diplômés au service de votre communication internationale. Des prestations sur mesure s'appuyant sur toutes les possibilités offertes par les moyens modernes de transmission.

- **Interprétation**

Là où vous allez, un interprète vous attend. Deux avantages : pas de déplacement de l'interprète depuis la France, une parfaite connaissance du pays et de la ville visités.

De l'allemand au turc, en passant par le chinois, Le Téléphone Interprète assure en temps réel la traduction de plus de 72 langues grâce à ses 300 interprètes.

**La réception d'appel, le message et la traduction téléphonés sont exclusivement réservés aux détenteurs de la Carte France Télécom.*

Utiliser Le Téléphone Interprète

De France

Renseignements : Numéro Vert 05 257 690

Accès immédiat à l'interprète : Numéro Vert 05 219 319

De l'étranger

Appelez le numéro France Direct du pays
ou composez le (Indicatif) 33 1 40 44 84 00

72 langues à la carte

Europe

Albanais, Allemand, Anglais, Bulgare, Catalan, Croate,
Danois, Espagnol, Estonien, Finnois, Gaélique,
Gallois, Géorgien, Grec, Hongrois, Islandais, Italien,
Lette, Lituanien, Macédonien, Néerlandais, Norvégien,
Polonais, Portugais, Roumain, Russe, Serbe,
Slovaque, Slovène, Suédois, Tchèque, Ukrainien.

Asie

Afghan, Arménien, Bengali, Birman, Cambodgien,
Chinois cantonnais, Chinois mandarin, Coréen, Hindi,
Japonais, Kalmouk, Kannara, Laotien, Mongol,
Népalais, Ourdou, Pashto, Tamoul, Thaï, Tibétain,
Turc, Vietnamien.

Afrique, Proche Orient

Afrikaans, Amharique, Arabe, Bambara, Berbère,
Haoussa, Hébreu, Kurde, Malgache, Maltais, Persan,
Somali, Swahili, Zoulou.

Amériques (Antilles)

Créole.

Océanie

Indonésien, Javanais, Tagalog.

IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME CONSEILLE

DE FAIRE NOTRE PUBLICITE

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

CI-JOINT REGLEMENT DE..... FRANCS A L'ORDRE
DE L'A.F.I.L.S. BOURGOGNE

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR SIX NUMEROS PAR AN

- 100.00 FRS POUR LES MEMBRES A.F.I.L.S.
- 130.00 FRS POUR LES NON MEMBRES.

A.F.I.L.S. BOURGOGNE

RUE DE BEAUNE

21700 MEUILLEY